

Délibération

relative à la désignation d'un conseiller technique de la CCIRS

Le règlement intérieur de la CCIRS fixe les relations entre les conseillers techniques et la CCIRS dans son chapitre 1, Section 3.

Art. C1-S3-1 Désignation des conseillers techniques

L'assemblée générale sur proposition du président ou du bureau désigne des conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la chambre le concours de leur compétence. Leur nombre ne peut pas conduire à doubler le nombre de membres de l'Assemblée générale. La liste des conseillers techniques en exercice figure en annexe au présent règlement intérieur.

Art. C1-S3-2 Rôle et attributions des conseillers techniques

Les conseillers techniques participent, en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions après accord du président de la chambre. Ils peuvent participer aux commissions d'études mais ne peuvent siéger avec voix délibérative aux commissions réglementées suivantes : la commission des finances, la commission consultative des marchés, la commission paritaire locale, la commission de prévention des conflits d'intérêts. Ils ne peuvent représenter la chambre de commerce et d'industrie dans des instances extérieures

Art. C1-S3-3 Durée de leurs fonctions

Leur fonction s'exerce pour la durée de la mandature et prend fin au terme de celle-ci ou en cas de décès ou de démission ou en cas de survenance du terme des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés. En cas de départ ou de démission d'un conseiller technique, il peut être remplacé dans les mêmes conditions et pour la durée restante de la mandature.

Par courrier daté du 21 juin 2013, Philippe Gadreau a démissionné de son mandat de membre élu de la CCI Rochefort et Saintonge.

Pour permettre de continuer à l'associer aux travaux de la CCIRS (invitation à assister aux assemblées générales et à participer aux commissions thématiques), il est proposé de nommer Philippe Gadreau conseiller technique.

L'Assemblée Générale est invitée à :

- Approuver la désignation de Philippe Gadreau en qualité de conseiller technique de la CCIRS

CCI Rochefort et Saintonge
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 27 juin 2013, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	29
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	18
Nombre de votants	18
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET	Jean-Claude DELAUNE
Vice-président Secrétaire	Président